

NOTICE DE SELECTION POUR CONSULTANT

PAYS	TOGO
TITRE DU POSTE :	Consultant individuel, Expert en désarmement
OBJET DE LA MISSION	Assistance technique aux pays africains sur la Résolution 1540 (2004)
Durée :	Trois (3) mois
Date estimée de début du contrat :	1^{er} juillet 2019

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail procurement.tg@undp.org avec mention de la référence et l'intitulé du dossier. **Votre proposition devra être reçue au plus tard le 21 Juin 2019 à 12h00.**

I. Contexte :

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies définit la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs dans le respect de la paix et de la sécurité internationales. Cette résolution, adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, impose à tous les États l'obligation d'empêcher la prolifération de telles armes de destruction massive et de leurs vecteurs, mais également aux acteurs non étatiques, notamment en mettant en place une législation appropriée et des contrôles nationaux sur les armes, matériels connexes et établit des contrôles nationaux appropriés sur ces matériaux afin de prévenir leur trafic illicite. Il encourage également une coopération internationale accrue à cet égard.

L'UNODA, par l'intermédiaire de son service des armes de destruction massive (ADM) et de son centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), en étroite coopération avec le Comité du Conseil de sécurité créé en vertu de la résolution 1540 (2004), ont aidé les États membres africains à mettre en œuvre la résolution 1540 et à se conformer aux instruments internationaux sur la non-prolifération des armes de destruction massive.

Il est envisagé de recruter un consultant pour appuyer l'action de l'UNODA visant à poursuivre l'aide requise aux États membres africains dans les domaines couverts par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

II. L'objectif de cette mission

Sous la supervision directe du Directeur adjoint et sous la direction du Directeur générale du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), le / la consultant(e) aidera le Centre à planifier, mettre en œuvre, surveiller et évaluer efficacement ses activités, et rendre compte des activités liées à la résolution 1540, y compris la mise en œuvre du projet intitulé «Assistance technique aux États africains ne présentant pas de rapports en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies ». Le / la consultant/e participera aux travaux de recherche et d'analyse relevant du mandat de l'UNREC, tels que définis dans la résolution 40/151 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le / la consultant (e) devra:

- Développer une approche pour sensibiliser les responsables nationaux et sensibiliser les parties prenantes nationales;
- Soutenir la planification et l'organisation d'ateliers régionaux et nationaux sur l'établissement de rapports en vertu de la résolution 1540 (2004) sur la sécurité des Nations Unies, ainsi que des missions préparatoires, de réunions connexes et des missions de suivi, et d'éventuelles visites de pays dans la région par des experts du Comité 1540;
- Préparer toute la documentation technique et administrative requise pour les ateliers, y compris les rapports pertinents, les documents d'information, les documents de base, les points de discussion et la correspondance;
- Mener des recherches approfondies sur les rapports sur la résolution de sécurité des Nations Unies 1540 (2004) par les États membres africains;
- Fournir un appui aux États membres pour:
 - mettre en place des comités interministériels nationaux 1540;
 - entreprendre un examen législatif des réglementations existantes en matière d'armes de destruction massive dans le pays;
 - rédiger des demandes d'assistance pour les visites de pays et les visites de comité 1540;
 - rédiger, finaliser et soumettre les rapports nationaux, les listes de contrôle nationales et les plans d'action nationaux volontaires à soumettre;
- contribuer à la rédaction du suivi et de l'évaluation des projets; compiler les enseignements cumulés, notamment en fournissant des informations en retour sur ces questions dans les rapports des donateurs;
- À l'aide de sources ouvertes, suivre de près les développements politiques, institutionnels relatifs à la non-prolifération des armes de destruction massive en Afrique aux niveaux national et régional et fournir une expertise au directeur et au personnel de l'UNREC en conséquence;
- Assurer la liaison avec l'équipe d'appui de l'UNODA 1540 au siège des Nations Unies sur les aspects opérationnels de la mise en œuvre des projets connexes;
- Assurer la liaison régulière avec les homologues de la Commission de l'Union Africaine sur toutes les questions liées à la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies;
- Contribuer à la rédaction des rapports descriptifs et financiers des donateurs;
- Fournir un appui technique et logistique, en particulier pour l'organisation des réunions 1540 et manifestations connexes.

Effectuer toute autre tâche connexe selon les instructions.

III. Résultats attendus

Les résultats attendus de ce séminaire sont :

D'ici fin 2020, on prévoit que:

- au moins trois ateliers régionaux sur la RCS 1540 ont été organisés avec succès;
- au moins 7 ateliers nationaux sur la RCS 1540 ont été organisés avec succès;
- la documentation de fond des ateliers (matériel d'information, documents de référence, points de discussion et rapports) a été préparée et validée en temps voulu;
- les missions du Comité SCR 1540 dans les États membres d'Afrique ont bénéficié d'un soutien important de la part de l'UNREC;
- Le directeur de l'UNREC et le personnel concerné ont été tenus au courant des activités de développement liées à la non-prolifération des armes de destruction massive dans le contexte de la résolution 1540 (2004) en Afrique.

1. METHODOLOGIE

La mission sera menée suivant une approche participative dans l'organisation des ateliers ainsi que le partage des informations dans une démarche pro-active.

2. PROFIL DU CONSULTANT (E)

Eligibilité

Pour être éligible à cet appel à candidature, les candidats doivent avoir au moins :

(1) un diplôme de droit, relations internationales, sciences politiques ou sociales, désarmement, paix et sécurité ou dans une discipline apparentée ou Cinq années d'expérience professionnelle qualifiante peuvent être acceptées à la place d'un diplôme universitaire supérieur,

(2) une expérience de 3 années d'expérience pratique dans le domaine des armes de destruction massive

(3) au moins un an d'expérience professionnelle cumulée dans le domaine de la sécurité et des questions politiques en Afrique.

Entre autres critères non obligatoires :

- Avoir au moins six mois d'expérience professionnelle dans des relations avec des représentants diplomatiques / gouvernementaux de haut niveau.
- Affiche une sensibilité et une adaptabilité culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et d'âge.
- Fait preuve d'excellentes compétences en communication orale et écrite;
- Capacité à planifier et à gérer des projets;
- Capacité à travailler en équipe et dans des délais serrés;
- Affiche de fortes capacités d'analyse;
- Aptitude à établir et à renforcer des partenariats efficaces avec les États membres, les agences des Nations Unies et les principaux mandants, à défendre efficacement leurs intérêts et à communiquer de manière sensible entre différents groupes.
- Fait preuve d'ouverture au changement et de capacité à gérer les complexités;
- Expérience de travail avec les Nations Unies serait un atout;
- Une expérience professionnelle des problèmes liés à la réforme du secteur de la sécurité et des questions connexes serait un atout.

3. DUREE DE LA MISSION

Le consultant sera engagé pour une période initiale de trois mois, de juillet à septembre 2019. Le contrat peut être prolongé au-delà de septembre 2019, sous réserve d'une performance satisfaisante et de la disponibilité de ressources financières.

4. LANGUE DE TRAVAIL

Une Excellente maîtrise de l'anglais et / ou du français et une bonne connaissance pratique de l'autre langue sont requises. La connaissance du portugais serait un atout.

5. EVALUATION - PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION

a) Evaluation technique de l'Expert en désarmement

Critères	Sous-critères	NOTE
Education :	Avoir un diplôme universitaire du niveau de la maîtrise ou équivalent en droit, relations internationales, sciences politiques ou sociales, désarmement, paix et sécurité ou dans une discipline apparentée. Une spécialisation / formation pertinente en désarmement et en non-prolifération est un atout;	20
Expérience :	Cinq années d'expérience professionnelle qualifiante peuvent être acceptées à la place d'un diplôme universitaire supérieur. Au moins trois années d'expérience pratique dans le domaine des armes de destruction massive. Au moins un an d'expérience professionnelle cumulée dans le domaine de la sécurité et des questions politiques en Afrique. Au moins six mois d'expérience professionnelle dans des relations avec des représentants diplomatiques / gouvernementaux de haut niveau. Expérience de travail avec les Nations Unies serait un atout;	20
	Une expérience professionnelle des problèmes liés à la réforme du secteur de la sécurité et des questions connexes serait un atout.	20
S/TOTAL		60
Proposition technique	Adéquation de la méthodologie proposée par rapport aux TDRs (compréhension des TDRs, description détaillée des différentes composantes)	40
TOTAL		100

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront au moins 70 points sur 100 ; cette note technique sera pondérée a 70% .

b. Evaluation financière

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

$$\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la moins disante}) / \text{Offre financière de A}] \times 30$$

Cette note technique sera pondérée a 30%

c. Attribution du marché :

Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (proposition technique pondérée (70%) + proposition Financière (30%)) le plus élevé sera retenu pour le contrat.

Documents constitutifs de l'Offre :

Pour démontrer leurs qualifications, les candidat (e)s devront soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

<u>Document</u>	<u>Description</u>	<u>Forme</u>
Offre technique	Formation et expériences professionnelles (joindre <i>copie des diplômes</i>)	Curriculum Vitae ou P11 (annexe 3)
	Preuves de réalisation de mission similaire	Attestation de bonne fin de prestation
	Note méthodologique démontant la compréhension des TDRs avec une description détaillée des différentes composantes et un planning d'exécution de la mission	
Offre financière	Remplir le tableau	Tableau des coûts (voir annexe 2)

N.B.

Les candidat (e)s sont tenus de se renseigner sur les [Conditions Générales des Contrats Individuels \(annexe 1\)](#).

ANNEXES

Annexe 1 - Conditions générales des Contrats Individuels

Annexe 2- Tableau des coûts

Annexe 3 – P11 (SC & IC)

Annexe 4- Type de contrat